Une immigration choisie pour une intégration réussie

La lutte contre l'immigration illégale conduite par Nicolas Sarkozy porte aujourd'hui ses fruits. Les reconduites à la frontière ont été doublées en trois ans. La gauche, dans une surenchère démagogique, propose elle, la régularisation massive de tous les clandestins.

Avec Nicolas Sarkozy, dites non à la gauche dites non à la régularisation de tous les clandestins

UMP

www.u-m-p.org

Imaginons la France d'après

Avec NICOLAS SARKOZY,
Une immigration choisie pour une intégration réussie

Le bilan de la gauche c'est :

- La régularisation de 80 000 clandestins par le gouvernement Jospin.
- L'augmentation des flux d'immigration légale (+ 70 % entre 1997 et 2003).
- L'explosion des demandes d'asile (+ 450 % entre 1997 et 2002).
- L'abandon des frontières aux filières clandestines.

Le projet de la gauche c'est :

- Une nouvelle régularisation massive sans aucune politique d'intégration

L'action de Nicolas Sarkozy c'est :

- Le doublement des reconduites à la frontière en 3 ans.
- La fin des régularisations automatique des clandestins au bout de 10 ans.
- L'encadrement strict du regroupement familial.
- Le renforcement de la lutte contre les mariages blancs.
- La fin du détournement du droit d'asile.
- L'ajustement de l'immigration à nos capacités d'accueil et à nos besoins.
- Une immigration illégale endiguée.
- Une politique d'aide et de co-développement avec les pays d'immigration.

Demande d'adhésion à renvoyer à : UMP - BP 139 - 75363 Paris Cedex 08*

☐ Je souhaite adhérer à l'Union pour un Mouvement Populaire, je verse une cotisation de :

☐ **25 €** Adhésion simple ☐ **35 €** Adhésion couple ☐ **10 €** Moins de 30 ans, demandeurs d'emploi, étudiants

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Localité _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_| Profession _____

Tél. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| E-mail _____

Si adhésion couple, coordonnées du conjoint : Nom _____ Prénom _____

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'information de l'UMP via Internet

Date : Signature :

*Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'ANFUMP.

Votre adhésion est déductible de vos impôts sur le revenu pour 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant. Seule l'UMP est destinataire des informations que vous lui communiquez. Pour en savoir plus : www.cnil.fr

ANFUMP - Association Nationale de Financement de l'Union pour un Mouvement Populaire - agréée le 6/05/2002 (n° 02802), parue au JO le 6/06/2002

Ne pas jeter sur la voie publique